

■ **Fiduciaire Anker et Hostettler Sàrl**, à Peseux (FOSC du 15.08.2001, p. 6256). Anker Marc-Alain n'est plus associé ni gérant; ses pouvoirs sont radiés et sa part sociale de CHF 9'000 a été cédée à l'associé-gérant Anker Francis Claude, dont la part sociale est ainsi portée de CHF 1'000 à CHF 10'000. Statuts modifiés le 17.02.2003.

Journal no 475 du 20.02.2003
(00880302 / CH-645.1.001.639-3)